



Confédération Nationale du Logement Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Communiqué de presse 2015-13 (10 mai 2015)

Arrêtons les menaces sur les charges locatives !

Alors que le gouvernement entend supprimer les logements de fonction pour les gardiens d'immeuble des Offices Publics de l'Habitat (décret n°2012-752 du 9 mai 2012) au risque de faire augmenter la charge locative sur les gardiens, la hausse de ces charges que payent les locataires devient insupportable.

Alors que la Cour de Cassation donne raison aux locataires sur la récupérabilité des charges de gardiens, l'Union Sociale pour l'Habitat fait pression sur le Ministère du Logement pour revoir la liste limitative des charges récupérables et casser ainsi l'avis de la Cour de Cassation.

Alors que les pouvoirs publics prônent des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des habitants, le gouvernement veut réformer, dans le mauvais sens, les APL car ces dernières « coutent » trop chères et propose de revoir la politique des loyers en fonction des revenus.

La casse du logement social commence ainsi par une plus grande paupérisation des habitants et de leur environnement.

Faire payer toujours plus aux locataires !

Cela est inacceptable !

La fédération CNL du Val-de-Marne soutient la pétition nationale de la CNL pour dire **stop aux charges (www.change.org)** et demande à la Ministre du Logement de ne pas céder aux pressions injustes des bailleurs.

La fédération du Val-de-Marne exige également de tous les bailleurs le respect total du décret sur la récupérabilité des charges et de leurs justifications auprès des locataires.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige :

- l'abrogation de la loi M.O.L.L.E. dite loi Boutin,
- l'application des 25% de logements sociaux de la loi SRU dans toutes les villes du département et de pénaliser d'inéligibilité les maires non respectueux de cet engagement,
- un véritable service public du logement au niveau national et départemental,
- un vrai blocage puis une baisse des loyers et des charges qui alourdissent le budget des familles,
- la construction de 10 000 logements sociaux par an dans le département et la rénovation des 20 000 logements indignes du département,
- le développement des transports publics et des bassins d'emplois sur le département afin de réduire la densification urbaine.